



Médecin cheffe ou chef du service Santé Mères-Enfants à la Direction Enfance et Famille - H/F

Référence : 25-0893

Titulaire et contractuel.le

TOULOUSE

A

✓ Catégorie : A

✓ Cadre Emploi : Médecins territoriaux

✓ Grade : Médecin territorial de 1ère classe, Médecin territorial de 2ème classe, Médecin territorial hors classe

Présentation de la collectivité, de la direction et du service

La Direction Enfance Famille met en oeuvre des missions opérationnelles et obligatoires dévolues au département : la protection maternelle et infantile, l'aide sociale à l'enfance, la prévention jeunesse, qui sont des missions portées à la fois par le siège et également par les territoires.

Rejoignez une collectivité engagée dans la transformation des politiques publiques de protection de l'enfance. En tant que cheffe ou chef de service, vous jouerez un rôle stratégique pour garantir le bien-être des enfants et des familles sur le territoire. Ce poste à forte responsabilité vous offre l'opportunité de piloter une équipe dynamique et de contribuer à des projets innovants au coeur des enjeux sociétaux actuels.

Enjeux , Missions, Conditions particulières d'exercice

Votre mission principale sera de diriger, organiser et fédérer le service placé sous votre autorité, en veillant à la mise en oeuvre des objectifs stratégiques de la collectivité. Vous participerez activement à l'élaboration et à l'adaptation des politiques publiques dans le champ de la protection de l'enfance, en intégrant les évolutions législatives et réglementaires. Vous serez également moteur dans la transformation de la PMI, la territorialisation des services et la mise en place d'outils de pilotage performants. Ce rôle implique une collaboration étroite avec les acteurs institutionnels et associatifs pour répondre aux besoins des familles et anticiper les enjeux de demain.

Pilotage et encadrement du service :

- Encadrer, organiser, coordonner et mobiliser le service placé sous son autorité
- Relayer et expliciter l'information descendante, ascendante et transversale
- Mettre en place des outils de pilotage de l'activité de son service
- Organiser et animer des réunions de service
- Adapter l'organisation aux enjeux et besoins actuels
- Evaluer les résultats
- Evaluer les agents N-1

Domaine d'intervention :

- Participer en lien avec le chargé de mission prévention et promotion de la santé, à l'élaboration de la politique publique de Protection de l'Enfance
- Mettre en oeuvre la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance
- Mettre en oeuvre le Schéma de l'Enfance
- Adapter les politiques publiques aux enjeux actuels
- Accompagner les évolutions législatives et réglementaires
- Veiller à la mise à jours des procédures et favoriser une harmonisation des politiques
- Accompagner la transformation de la PMI et son intégration dans la politique publique de protection de l'enfance
- Accompagner la territorialisation des services

Profil recherché

Vous êtes **médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie ou santé publique** (articles R2112-9 à R2112-13 du Code de la Santé Publique) et disposez d'une expérience en management et en pilotage de projets stratégiques. Leadership, sens de l'organisation et capacité à fédérer sont essentiels pour réussir dans cette fonction. Une bonne connaissance des politiques publiques et des enjeux liés à la protection de l'enfance est attendue. Permis B obligatoire pour des déplacements ponctuels dans le département.

Avantages :

- **Prime semestrielle** : Une prime de 815 EUR net, calculée au prorata temporis, vous est versée en mai et en novembre.
- **Organisation du temps de travail** : Nous proposons des horaires flexibles, avec la possibilité de commencer entre 7h30 et 9h30 et de terminer entre 16h00 et 19h15, tout en respectant le quota horaire journalier via un système de badgeage. Vous avez le choix entre trois formules hebdomadaires :
 - **35 heures** : 25 jours de congés
 - **37h30** : 40 jours de repos (25 jours de congés + RTT)
 - **39 heures** : 48 jours de repos (25 jours de congés + RTT)
- **Télétravail** : Une organisation en télétravail est envisageable sous condition.
- **Avantages sociaux** : Vous pouvez adhérer à des contrats collectifs pour la santé et la prévoyance, négociés avec des partenaires de confiance : la **Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)** pour la santé et la **Mutuelle du Rempart** pour la prévoyance. Ces dispositifs permettent de prévenir les situations de précarité tout en favorisant le pouvoir d'achat grâce à des tarifs avantageux.
- **Aide à la mobilité** : Nous prenons en charge 75 % de votre abonnement aux transports en commun (métro, train, vélib, ...), dans la limite réglementaire de 99 EUR par mois.

Contact RH: Lucie LAPRADE lucie.laprade@cd31.fr